Pôle *à compléter*

Direction *à compléter*

Service *à compléter*

Indiquer le titre de la consultation *à compléter par le service prescripteur*

Si marché alloti :

Lot n° *à compléter par le service en indiquant l'intitulé*

CADRE DE RÉPONSE ENVIRONNEMENTAL

Document à remplir et à joindre obligatoirement à l'offre

Nom de l'entreprise (ou du groupement d'entreprises) :

Le présent cadre de réponse environnemental vise à apprécier les mesures en faveur de la protection de l'environnement qui seront mises en œuvre pour l'exécution du présent contrat, et non la politique générale de l'entreprise en matière environnementale, notamment au titre de sa responsabilité sociétale (RSE).

Outil de simplification de l'accès à la commande publique, ce cadre de réponse vise à juger la performance environnementale de l'offre tout en facilitant la réponse du candidat.

Ce cadre de réponse environnemental est à remplir obligatoirement par le candidat et à remettre avec l'offre pour le lot concerné.

Ajout possible : L'absence de transmission du cadre de réponse environnemental pourra entrainer l'irrégularité de l'offre.

Les mesures proposées dans le présent cadre de réponse font partie intégrante de l'offre du candidat et l'engagent. En cas d'attribution du marché public au candidat, ce cadre de réponse environnemental constituera une pièce contractuelle.

Mode d'emploi du cadre de réponse environnemental

- Le candidat doit répondre à l'ensemble des volets du cadre de réponse environnemental en détaillant les mesures qu'il compte mettre en œuvre dans le cadre de la réalisation des prestations. Ce document est volontairement protégé contre les modifications, seul du texte peut être saisi dans les champs de remplissage.

-En cas de besoin, ces réponses peuvent être complétées par des renvois à d'autres documents clairement identifiés et joints à son offre (annexes, titre du document, n° de page, …).

Ajout possible :

-Toutefois, le candidat ne peut se contenter de se référer uniquement à des annexes pour ses réponses à l'ensemble des volets, sous peine d'irrégularité de l'offre.

Notice à destination des services prescripteurs :

- Quatre volets environnementaux vous sont proposés pour ce cadre de réponse afin de permettre l'appréciation du critère ou sous-critère « Performance environnementale » sur la base des éléments de réponse renseignés par le candidat sur chacun de ces volets.
- Au moins un volet environnemental parmi les quatre proposés doit être retenu.
- Pour chaque volet, des précisions sont indiquées afin de guider les entreprises dans leur réponse.

- Adaptation du cadre de réponse :
  - Les volets environnementaux et les précisions proposés peuvent être modifiés pour répondre à votre besoin et à vos pratiques.
  - D'autres volets environnementaux peuvent être ajoutés en complément en tant que de besoin.
  - En cas d'adaptation du cadre de réponse, veillez à :
    - respecter le formalisme (Volet « xxxxxxxx » et mention de précisions) ;
    - assurer la cohérence d'ensemble et à éviter des demandes portant sur des points identiques ou contradictoires avec les exigences inscrites au CCTP.
- Une fois le cadre adapté, protéger le document avant publication

Rappel : le volet hygiène/sécurité ne relève pas du volet environnemental, ni donc de l'appréciation du critère ou sous-critère « Performance environnementale »

Volet « Gestion et réduction des nuisances résultant des travaux »

Précisions : bruits, vibrations, fumées, poussières…

Volet « Préservation de la biodiversité et des milieux naturels »

Précisions : à compléter par le service le cas échéant

Volet « Limitation des émissions de gaz à effet de serre »

Précisions : à compléter par le service le cas échéant

Volet « Gestion et valorisation des déchets »

Avertissement : il ne s'agit pas de rappeler la réglementation applicable, mais de décrire précisément les modalités de gestion et de valorisation des déchets prévues dans le cadre de la réalisation des prestations.

Précisions : à compléter par le service le cas échéant

Volet « Autre volet environnemental – à définir le cas échéant par le service prescripteur »

Précisions : à compléter par le service le cas échéant